

SAUVER L'AFPA, UNE URGENCE

Laissée exsangue par le précédent gouvernement, l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) retrouvera-t-elle sa mission première de service public ? Créée après la Seconde Guerre mondiale pour participer à la reconstruction du pays, elle vient de subir l'électrochoc du libéralisme. Son directeur vient de démissionner. Il s'agit maintenant de lui donner les moyens de fonctionner.

PAR CATHERINE LÉNACK

L'AFPA est donc en crise. Mais « la crise actuelle a été artificiellement provoquée », analysent les syndicats ⁽¹⁾. Pour résumer, disent-ils, « on lui a lié les bras et les jambes, tout en la mettant en demeure de courir ». De quoi s'agit-il ? Alors qu'elle prodiguait 70 % de formations qualifiantes, elle n'en assure plus que 30 %. Qu'a-t-on fait de sa culture de la réussite ? Elle en est aujourd'hui à répondre aux appels d'offres des régions, qui la plupart du temps ne tiennent compte ni des territoires, ni des besoins des chômeurs. « Nous sommes sur des petits bouts de formation. Du coup, nous faisons dans l'insertion et la précarité », relève amèrement une responsable CGT en Rhône-Alpes, tout en ironisant : « Pour les besoins d'un créneau local très étroit, une AFPA a été amenée à se mettre à la culture de l'escargot ». Certains salariés n'hésitent pas à parler, en leurs rangs, d'un véritable « syndrome France Télécom » tant est grande leur souffrance de voir leur bel outil saccagé. Stress, surcharge, épuisement, anxiété et dépression, troubles du sommeil ne

sont pas rares. Mépris pour les formateurs qui, en deux ans, ont perdu près de 2000 collègues par non-remplacement des départs à la retraite, démissions, transferts à Pôle emploi... Autant dire qu'en dépit de tous les efforts des professionnels, les stagiaires ne peuvent plus bénéficier de l'écoute d'avant ni de toute la formation dont ils ont besoin et que les professionnels voudraient pourtant mettre à leur disposition.

Les dégâts de la libéralisation

Bien sûr, il y a eu la folie des grandeurs de Philippe Caïla, un ancien du cabinet d'Éric Woerth, nommé directeur général de l'AFPA en juin 2009. Un audit interne fait apparaître qu'il a versé 19,1 millions d'euros en 2011 à divers cabinets de conseil, dont 8,7 millions pour l'élaboration du plan stratégique qui a désorganisé l'organisme.

On comprend pourquoi il prenait de haut les syndicats. Les pratiques du privé s'accommodent mal de la culture de service public. Il y a eu aussi, bagatelle, les 36 000 euros engloutis

dans la location d'un luxueux bureau « de passage » parisien et l'abonnement du patron, au nom de l'organisme, à l'Automobile club de France. Mais ça n'explique pas tout.

Le fameux Caïla avait été placé là pour mener à bien le grand chantier de la libéralisation de la formation pour adultes. Et tout laisse à penser qu'il s'agissait en fait de liquider l'AFPA pour laisser le champ libre au privé. Qu'on en juge : jusqu'en 2008, l'AFPA percevait des crédits d'État et bénéficiait d'une position privilégiée pour dispenser la formation professionnelle. Puis l'État, au nom de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales qui organise la décentralisation complète de la formation des demandeurs d'emploi, l'abandonne aux régions, elles-mêmes exsangues.

En même temps ou à peu près, le Conseil de la concurrence européenne la sommait de se soumettre aux appels d'offres lancés par les régions. Voici donc l'AFPA mise en concurrence avec des opérateurs privés, souvent plus avides



R. Quadri/KR Images

de bénéfiques que de réussite... Officiellement, il s'agissait d'économiser de l'argent public et de casser les prix de la formation. Cette opération venait en totale opposition avec la philosophie de l'AFPA. De fait, en 2003, l'AFPA disposait de près de 1 milliard d'euros pour son fonctionnement, dont 700 millions d'État. En 2011, le budget était tombé à 850 millions, dont 80 millions de l'État, qui retenait 200 millions d'euros utilisés à la formation des chômeurs de longue durée. Fort logiquement, les syndicats exigent, aujourd'hui comme hier, des modes de financements compatibles avec des missions de service public.

Transfert des psychologues

Pour faire bonne mesure, les psychologues de l'AFPA ont été transférés à Pôle emploi, désormais missionné pour l'orientation des chômeurs. Une opération qui, selon les régions et les forces syndicales, s'est plus ou moins bien passée. Sauf qu'aujourd'hui, les psychologues n'ont pas trouvé le grand service public qu'ils attendaient. Ils sont devenus « monotâches ». Plus question de faire émerger des projets, d'élaborer des diagnostics et des conseils ou d'aider au

reclassement, mais seulement de se concentrer sur un parcours de formation. D'ailleurs, il n'est pas rare que les conseillers de Pôle emploi soient appelés à faire le même travail que les psys. « *Les conséquences sont désastreuses pour notre organisme, qui connaît une crise de recrutement des stagiaires sans précédent. Pôle emploi lui-même est en échec vis-à-vis de ses propres objectifs* », dénoncent encore les syndicats de l'AFPA. Laquelle donnait, avant ce grand chambardement, dans la qualité, se retrouve face à une atomisation de « lots » sans grande cohérence.

Les formations courtes sont plus rentables, avait estimé la direction. Forcément, le nombre de demandeurs d'emploi qu'elle accueille n'a cessé de diminuer : de 120 000 en 2000, ils seraient passés à environ 90 000 en 2011.

Un immense gâchis

Enfin, l'État, pour couronner le tout, a cédé leurs locaux aux AFPA régionales, pour un bail « emphytéotique ». Une

vulgaire arnaque, puisque sous cette appellation faussement savante se cache une location de longue durée, certes à relativement faible coût, mais qui laisse

aux locataires le soin d'entretenir les bâtiments ! L'affaire n'est pas close puisque le Conseil constitutionnel a annulé cette disposition. De plus, certaines régions, qui souhaitent que ce patrimoine leur revienne, ont porté l'affaire devant les tribunaux.

DÉVELOPPER DES PARTENARIATS AVEC PÔLE EMPLOI, LA CNAM OU LES GRETA

Un immense gâchis. Un élu du comité régional d'entreprise AFPA d'Île-de-France témoigne dans un magazine⁽²⁾ : « *En 2009, nous avons investi 300 000 euros dans des équipements pour des formations qui ont dû fermer* ».

Interrogée dans le même journal, Maryse Dumas (CGT), membre du conseil d'administration de l'AFPA, considère que celle-ci « *doit développer des partenariats avec Pôle emploi, la CNAM ou les Greta. Elle peut jouer un rôle en matière d'information, d'orientation et d'accompagnement, dont elle serait le pivot* ». Et de rappeler qu'elle dispose de

moyens d'hébergement et de restauration. D'imaginer que l'association pourrait partager du matériel avec des lycées professionnels. Et de relever qu'une partie des missions de l'AFPA n'appartiendrait pas légalement au champ concurrentiel et pourrait échapper au marché. Inutile de préciser que l'État Sarkozy a fait la sourde oreille à cette éventualité.

Et puis, précise Maryse Dumas, « pour régler la question, il suffirait de changer le droit, ce qui est toujours possible si les politiques en ont la volonté. Nous discutons actuellement de l'opportunité de demander à l'Europe de trancher la question. Le dossier pourrait évoluer maintenant avec la nouvelle majorité ».

Changement de contexte

Le changement de président, de gouvernement et de majorité législative, devrait aider à modifier la donne. Certes, personne ne met d'espoirs immodérés dans la nouvelle équipe. Faisant référence à la conférence sociale de début juillet, la CGT-Afpa souligne qu'il lui a fallu « ramer » pour que le

dossier AFPA soit abordé. Rien le premier jour, 9 juillet. Visiblement, « Bercy et le pacte de stabilité budgétaire se faisaient sentir, tout comme l'hypothèse d'un nouvel acte de décentralisation, sur lequel le gouvernement est resté très discret tout au long des travaux ».

Le 10, la question, nous dit-on, a été abordée avec beaucoup moins de réticences. Sans doute les interventions insistantes de la délégation CGT comme la mobilisation du personnel y sont-elles pour quelque chose.

Cela dit, le syndicat prend acte de ce que, dans son intervention de synthèse, Jean-Marc Ayrault, Premier ministre, a indiqué que « l'État, comme les autres acteurs, met tout en œuvre pour sauver l'AFPA ».

La feuille de route issue de la conférence sociale annonce, quant à elle, « une mobilisation sur la formation des demandeurs d'emploi, afin d'améliorer leur accès à la formation et leur offrir davantage d'opportunités de formations conduisant à l'emploi ». L'AFPA devant être « mobilisée dans ce cadre ».

Nouveau directeur

Il semble que la situation soit maîtrisée sur le court terme. « Mais ces décisions sont-elles suffisantes pour assurer la stabilité et la sécurité dont l'AFPA a besoin ? » interroge la CGT-Afpa, qui entérine cependant positivement l'arrivée d'un nouveau président de l'association, Yves Barou, un proche de Martine Aubry quand elle était ministre.

« Une dynamique positive peut s'enclencher », note Maryse Dumas en soulignant : « Il est toujours aussi indispensable que des règles nouvelles soient rapidement définies en matière de financement, d'achat de la commande publique, de relations entre les composantes du service public de l'emploi et de gestion du patrimoine foncier et immobilier. Les règles actuelles, imposées sous la présidence Sarkozy, ont conduit l'AFPA dans une impasse dangereuse. Ne pas la remettre en cause serait maintenir les causes des graves difficultés qu'elle connaît ».

(1) CGT-CFDT-FO-Sud-CFE-CGC

(2) L'Inffo formation, 1^{er} juillet 2012.

L'AFPA fait de la résistance

L'AFPA (Association nationale pour la formation professionnelle des adultes) est née en 1947, dans la foulée du programme du Conseil national de la Résistance et pour faire face à une urgence sociale : reconstruire le pays. Les militants CGT ont joué un rôle de premier plan dans sa création.

Au fil du temps, l'AFPA est devenu l'outil d'accès à un vrai métier et à un emploi de qualité pour les salariés et les demandeurs d'emploi (en majorité des personnes au départ peu qualifiées). Elle s'est donné les moyens de ses objectifs : hébergements gratuits, restauration à un prix modique, pédagogie et certifications adaptées, orientation et accompagnement centrés sur la personne. Le résultat : une efficacité sociale reconnue (70% des stagiaires accédés à un emploi à l'issue de leur formation).

C'est cette utilité sociale qu'aujourd'hui il faut défendre. C'est elle qui a été l'objet ces dix dernières années d'une véritable entreprise de démolition.

Sous la présidence Sarkozy, l'AFPA a fait l'objet d'un véritable acharnement. Retrait financier radical de l'État,

mise en concurrence forcée, transfert à l'AFPA de la charge d'entretien d'un patrimoine (terrain, bâtiments) dont l'État restait pourtant propriétaire, démolition du service d'orientation, véritable saignée des emplois, désorganisation interne, démolition de l'encadrement... tout y est passé.

En toute logique, l'AFPA aurait dû s'effondrer. Elle a tenu bon. Grâce à la résistance du personnel qui a porté à bout de bras son association. Grâce à de nombreuses luttes unitaires. Grâce à l'opiniâtreté de la CGT.

En juin dernier, en pleine campagne des législatives, le directeur général nommé par Sarkozy a annoncé une situation imminente de cessation de paiement.

La réaction immédiate et vigoureuse de la CGT (son syndicat du personnel, l'administratrice CGT au conseil d'orientation, Maryse Dumas, la confédération) a rendu possible une nouvelle mobilisation des salariés. Elle a remis au premier plan les enjeux et les responsabilités dans la situation présente.

Comment accepter, en effet, qu'en pleine tempête sociale, on démolisse l'outil de formation et de certification des demandeurs d'emploi ? Comment faire face aux énormes besoins de qualification (départ à la retraite des *papys boomers*, besoins liés à la réindustrialisation) sans un outil comme l'AFPA ? Pourquoi se priver de son savoir-faire quand des projets ambitieux sont annoncés pour la jeunesse ?

Telles sont les questions que la CGT a posées avec force ces derniers jours, en particulier à la conférence sociale. Le Premier ministre s'est engagé à soutenir l'AFPA. Des annonces ont été faites. Ces premiers pas en appellent d'autres : des règles nouvelles doivent être définies en matière de financement, d'achat de la commande publique, de relations entre les composantes du service public de l'emploi et de gestion du patrimoine foncier et immobilier. Des règles compatibles avec les missions de service public de l'AFPA. Des règles en rupture avec celles qui ont conduit à l'impasse actuelle. La lutte continue.

Jacques Coudsi, secrétaire général de la CGT AFPA



DR